



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

## validation des acquis de l'expérience

Question écrite n° 31054

### Texte de la question

M. Éric Ciotti attire l'attention de M. le ministre du travail, des relations sociales, de la famille et de la solidarité sur le rapport présenté le 4 septembre dernier par M. Éric Besson relatif à la validation des acquis de l'expérience. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer son avis sur la préconisation consistant à mettre en place un appui renforcé sur l'ensemble du parcours VAE pour les publics les plus en difficulté.

### Texte de la réponse

Le secrétaire d'État chargé de l'emploi souhaite développer l'appui renforcé des candidats à la validation des acquis de l'expérience (VAE) les plus en difficulté. En effet, les constats opérés sur certains territoires montrent que, malgré les réponses apportées à chacune des étapes du parcours, certains candidats se découragent et ne mènent pas à terme la démarche initiée. Parallèlement à la négociation interprofessionnelle sur la formation professionnelle, trois groupes de travail ont été constitués. Ils sont chargés de proposer, d'ici à la fin de l'année, des améliorations concrètes concernant l'orientation professionnelle en lien avec la formation scolaire et universitaire, la validation des acquis de l'expérience et la qualité de l'offre de formation. Les préconisations du rapport Besson, notamment la mise en oeuvre de l'appui renforcé, sont étudiées actuellement par le groupe chargé, par le secrétaire d'État chargé de l'emploi, du thème de la VAE dans le cadre de la réforme de la formation professionnelle. L'appui renforcé pourrait être proposé par les structures chargées de l'accueil, de l'information et de l'orientation, en priorité aux publics de premiers niveaux de qualification manifestant des difficultés d'organisation pour la recherche de preuves et la valorisation de leurs acquis issus de l'expérience. Il serait ainsi mis en oeuvre dans le cadre de politiques d'emploi territorialisées visant notamment l'emploi des seniors, la valorisation des métiers émergents, la professionnalisation des structures de l'insertion par l'activité économique, la sécurisation des parcours des personnes en contrats précaires ou aidés. L'appui renforcé a vocation à s'intégrer aux projets de territoires en articulation avec l'ensemble des outils de la formation tout au long de la vie, en particulier l'accès aux savoirs de base, l'alternance, le droit individuel à la formation.

### Données clés

**Auteur :** [M. Éric Ciotti](#)

**Circonscription :** Alpes-Maritimes (1<sup>re</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 31054

**Rubrique :** Formation professionnelle

**Ministère interrogé :** Travail, relations sociales, famille et solidarité

**Ministère attributaire :** Emploi

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 23 septembre 2008, page 8138

**Réponse publiée le :** 30 décembre 2008, page 11332